

POLITIQUE DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ (PAI) DU GROUPE INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT

L'article 4 du règlement européen 2019/2088/UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR ») requiert la publication par les acteurs de marchés financiers d'informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives (« PAI¹ ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les conseillers financiers doivent par ailleurs publier les informations relatives à la prise en considération, dans leurs conseils en investissement ou en assurance, de principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Les incidences négatives correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement et conseils en investissement sur les facteurs de durabilité tant environnementaux, climatiques, sociaux que de gouvernance.

Le groupe Crédit Agricole a prévu de prendre en compte les PAI dans les activités des acteurs des marchés financiers (market participant) de ses principales filiales impliquées dans les activités d'investissement, mais de ne pas les intégrer à ce stade dans la politique de conseil en investissement, en l'absence d'un panel suffisamment large de données comparables et de textes réglementaires suffisamment précis et stabilisés ce qui ne permet pas actuellement de garantir une prise en compte des incidences négatives au sens du règlement SFDR.

EN QUALITÉ D'ACTEUR DES MARCHÉS FINANCIERS

En ligne avec la politique du Groupe, Indosuez Wealth Management a décidé d'intégrer de manière progressive et ciblée les PAI dans sa politique de gestion de fonds et mandats au travers de sa politique d'investissement responsable.

Concernant la gestion de portefeuilles investis en actions, en obligations et instruments financiers monétaires, Indosuez Wealth Management intègre déjà la notation ESG des émetteurs dans la gestion de ses fonds et mandats, comme en atteste le fait qu'une part significative est classée en catégorie 8 selon la directive SFDR (voir politique ESG).

Indosuez Wealth Management intègre déjà une politique d'exclusion des secteurs ou des émetteurs potentiellement les plus exposés aux PAI dans la gestion de ses fonds et de ses mandats (voir politique ESG et politique de risque de durabilité).

Indosuez Wealth Management envisage d'utiliser de manière ciblée les critères PAI dans son activité de gestion de portefeuille à mesure que l'univers des PAI sera renseigné de manière exhaustive par les émetteurs.

Les diligences réalisées dans la sélection des nouveaux fonds externes référencés prennent déjà en compte la politique ESG et le classement SFDR de ces derniers. La prise en compte

¹ « Principal Adverse Impacts », est le vocable anglais communément utilisé pour évoquer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



et la restitution des PAI par les fonds externes seront également progressivement intégrées comme un critère de sélection additionnel.

Indosuez Wealth Management a prévu d'intégrer d'ici 2022 les notations ESG transparisées des fonds externes de manière systématique.

En revanche, les PAI ne seront pas intégrés à ce stade dans les activités de gestion de fonds de fonds alternatifs, ou de sélection de fonds alternatifs, dans la mesure où les PAI ne sont souvent pas pris en compte, ou encore peu disponibles, pour les fonds alternatifs sous-jacents. Par ailleurs, il n'est pas possible de prendre en compte les PAI dans les fonds fermés à la souscription et dans lesquels les clients sont déjà investis. L'intention est cependant d'intégrer progressivement, dans la mesure du possible, les PAI dans les nouveaux fonds de fonds alternatifs, à mesure que les fonds alternatifs sous-jacents communiqueront leurs propres PAI.

Indosuez Wealth Management a prévu d'intégrer les critères ESG et les PAI dans sa politique de vote de manière ciblée, en se focalisant d'abord sur les principales expositions présentes dans les fonds actions. Indosuez Wealth Management envisage d'étendre dans la durée cette politique de vote à l'ensemble de son activité de mandats de gestion lorsque les clients lui délèguent leurs droits de vote.

EN QUALITÉ DE CONSEILLER FINANCIER

En ligne avec la politique du Groupe, Indosuez Wealth Management a décidé de ne pas prendre en compte systématiquement, à ce stade, les PAI dans le conseil en investissement.

En effet les acteurs des marchés financiers auxquels Indosuez Wealth Management a actuellement recours (fonds, produits structurés...) ne fournissent pas encore les indicateurs PAI, ce qui ne rend pas encore possible de déterminer de manière précise une politique de prise en compte des PAI dans le conseil en investissement.

Pour autant, Indosuez Wealth Management souhaite s'inscrire dans le projet sociétal du Groupe et accorder toute son importance à l'intégration croissante des critères de durabilité dans l'offre proposée à ses clients.

Indosuez Wealth Management a d'ores et déjà élargi l'univers des instruments et produits affichant des critères de durabilité proposés à ses clients, notamment au travers des gammes de fonds Indosuez et fonds Groupe et d'une utilisation croissante du programme d'émission green bonds de CA CIB.

Indosuez Wealth Management a renforcé le niveau de sensibilisation et de connaissance de ses équipes en déployant en 2021 les notations ESG des titres et en formant ses collaborateurs sur les enjeux de l'investissement responsable.

Indosuez Wealth Management envisage d'intégrer dorénavant systématiquement une analyse des critères de durabilité des produits lors de leur processus de référencement. A terme, Indosuez Wealth Management fera évoluer les processus relatifs au conseil en investissement afin d'intégrer progressivement les indicateurs PAI qui seront rendus disponibles de manière plus complète et plus homogènes par les acteurs des marchés financiers.